

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU CANTAL

ARRÊTÉ

Portant réglementation temporaire de la circulation
RD 683
Communes de Lanobre et de Bort Les Orgues

Le Président du Conseil départemental du Cantal.

Vu le Code de la route.

Vu le Code de la voirie Routière, notamment les articles L113-1 et R 113-1.

Vu le Règlement de Voirie Départementale adopté par délibération du 18 septembre 2015.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'arrêté interministériel du 24 Novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et des autoroutes, modifié.

Vu l'arrêté du 6 Novembre 1992 relatif à l'approbation de modifications de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière Livre I 8 ième partie - Signalisation temporaire, modifié.

Vu l'arrêté n° 25-1994 du 1er juillet 2025 portant délégation de signature de Monsieur le Président du Conseil départemental du Cantal aux Directeurs et Chefs de Services départementaux

Vu l'avis favorable de la mairie de Bort Les Orgues,

Vu la consultation pour avis de la mairie de Lanobre,

Vu l'avis favorable du Conseil Départemental de la Corrèze

Vu la demande de la société FUTURIKON.

Considérant que pour permettre le tournage du film « Just after Down », pour assurer la sécurité des usagers de la route et des équipes de tournage du film, il est nécessaire d'interdire la circulation sur la RD 683 entre les PR 0+ 000 et 0+ 400 :

Sur proposition du Coordonnateur territorial de MAURIAC.

ARRÊTE

Article 1 :

- Le vendredi 5 septembre à 12h00 jusqu'au samedi 6 septembre 2025 à 15h00, la Route Départementale n°683 sera fermée à la circulation entre le carrefour des RD 979 et 683 d'une part et le carrefour des RD 922 et 683 d'autre part.
- L'ensemble du trafic sera dévié dans les deux sens de circulation par les RD 979 et 922 conformément au plan joint en annexe.

Article 2 : Signalisation et jalonnement

Les prescriptions suivantes sont à la charge du pétitionnaire.

1. La mise en place des dispositifs physiques de fermeture des routes.
2. La levée des dispositifs physiques de fermeture des routes
3. La signalisation de position et de pré signalisation de la fermeture de la route.
4. Le nettoyage de la Route Départementale n°683, avant l'ouverture à la circulation publique.

Le jalonnement de l'itinéraire de déviation sera mis en place par le Conseil départemental de la Corrèze.

Article 3 :

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- M. le Directeur des Mobilités du Conseil départemental du Cantal du Cantal.
- M. le Directeur des Services Routes du Conseil départemental de la Corrèze.
- Le Commandant du groupement de gendarmerie du Cantal et de la Corrèze.
- La société FUTURIKON.

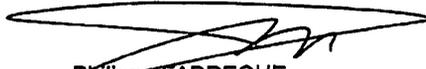
Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Un exemplaire sera adressé pour information à :

- Les mairies de Bort Les Orgues et de Lanobre.
- M. le Directeur du Service Départemental d'Incendie et Secours du Cantal et de la Corrèze
- M. le Président de la Fédération des transports routiers du Cantal et de la Corrèze.
- M. le Président de la Fédération des transports de voyageurs du Cantal et de la Corrèze.

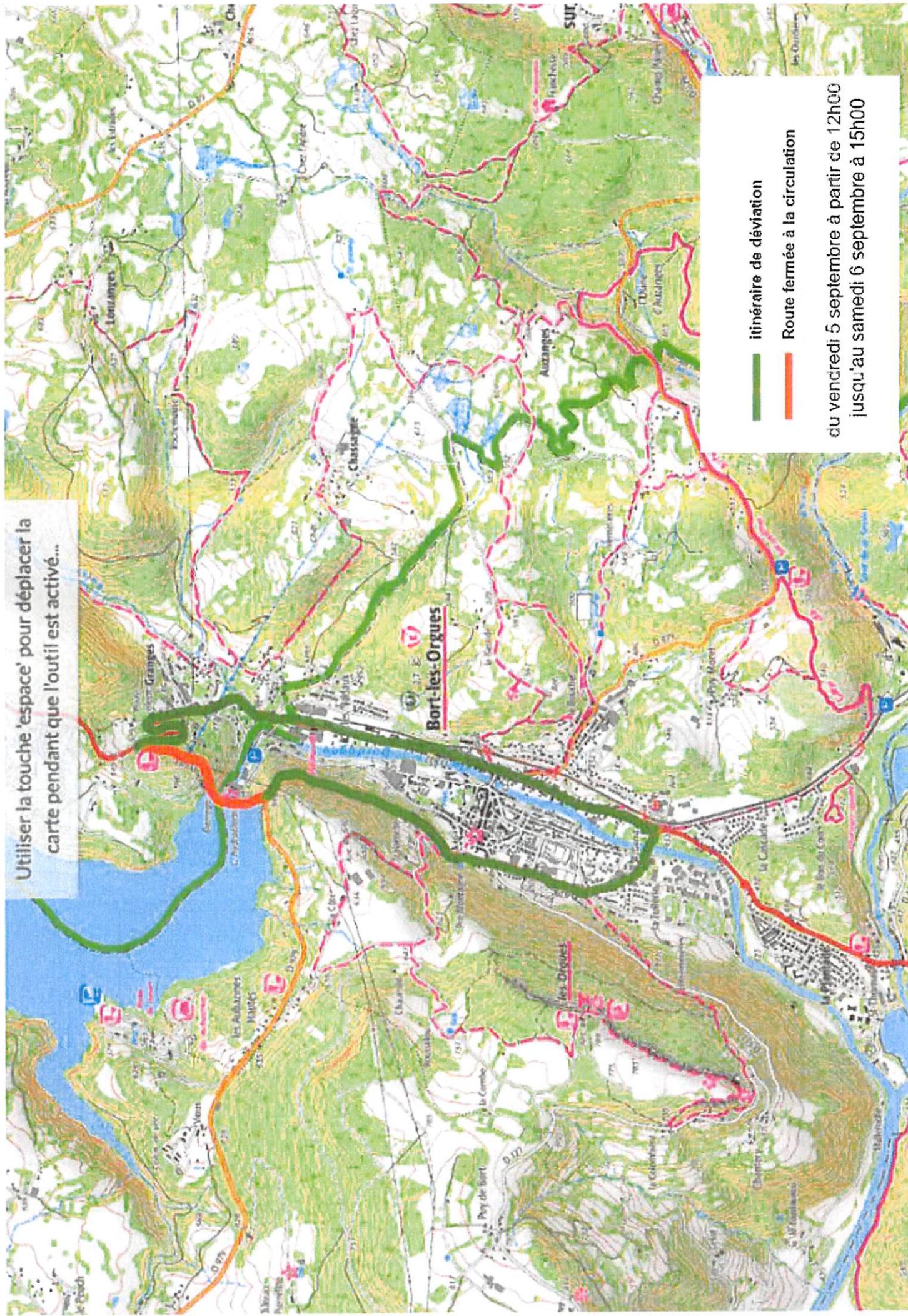
Aurillac le : **0 1 SEP. 2025**

Pour le Président du Conseil départemental du
Cantal,
Le Directeur des Mobilités



Philippe FABREGUE

Utiliser la touche 'espace' pour déplacer la carte pendant que l'outil est activé...



itinéraire de déviation

Route fermée à la circulation

du vendredi 5 septembre à partir de 12h00
jusqu'au samedi 6 septembre à 15h00

Fabrice Bouscatier

De: Routes Corrèze <routes@correze.fr>
Envoyé: lundi 25 août 2025 10:13
À: Fabrice Bouscatier
Cc: RHODES Romuald; CELLE Dominique; Routes - Ussel Bort - Millevaches; FARGES David
Objet: REPONSE: POUR AVIS déviation RD683 Bort les Orgues

De : CELLE Dominique <dcelle@correze.fr>
Envoyé : lundi 25 août 2025 10:08
À : Routes Corrèze <routes@correze.fr>; Routes - Ussel Bort - Millevaches <ussel.bort-millevaches@correze.fr>
Cc : RHODES Romuald <rrhodes@correze.fr>
Objet : RE: POUR AVIS déviation RD683 Bort les Orgues

Bonjour,

Avis favorable

Cordialement

Dominique CELLE

Conseil Départemental de la Corrèze

www.correze.fr - www.facebook.com/departementcorreze



De : Fabrice Bouscatier <FBouscatier@cantal.fr>

Envoyé : lundi 25 août 2025 08:32

À : Mairie LANOBRE <mairie.lanobre.15@orange.fr>; Mairie de Bort les Orgues <mairie@bort-les-orgues.com>; Routes Corrèze <routess@correze.fr>

Cc : PELLISSIERE Bruno <bpellissiere@correze.fr>

Objet : POUR AVIS déviation RD683 Bort les Orgues

Bonjour,

Dans le cadre du tournage du film « Just after Down », la route départementale RD683 entre les PR 0+000 et 0+400 sera fermée les vendredi 5 septembre à 12h00 et le samedi 6 septembre à 15h00.

Une déviation sera mise en place par la RD979 et la RD 922 (plan joint).

Merci aux services consultés de bien vouloir nous retourner leur avis par retour de mail.

Cordialement,



Fabrice BOUSCATIER

Coordinateur Territorial Mauriac

Direction des Mobilités

Pôle Appui Territorial

tél. : 04 71 68 38 50 / 06 78 04 70 08

fbouscatier@cantal.fr

Chaque jour à vos côtés

Fabrice Bouscatier

À: Accueil Mairie de Lanobre - Amélie PAPON
Objet: RE: POUR AVIS déviation RD683 Bort les Orgues

De : Fabrice Bouscatier <FBouscatier@cantal.fr>
Envoyé : lundi 25 août 2025 08:32
À : Mairie LANOBRE <mairie.lanobre.15@orange.fr>; mairie@bort-les-orgues.com; routas@correze.fr
Cc : bpellissiere@correze.fr
Objet : POUR AVIS déviation RD683 Bort les Orgues

Bonjour,

Dans le cadre du tournage du film « Just after Down », la route départementale RD683 entre les PR 0+000 et 0+400 sera fermée les vendredi 5 septembre à 12h00 et le samedi 6 septembre à 15h00. Une déviation sera mise en place par la RD979 et la RD 922 (plan joint).

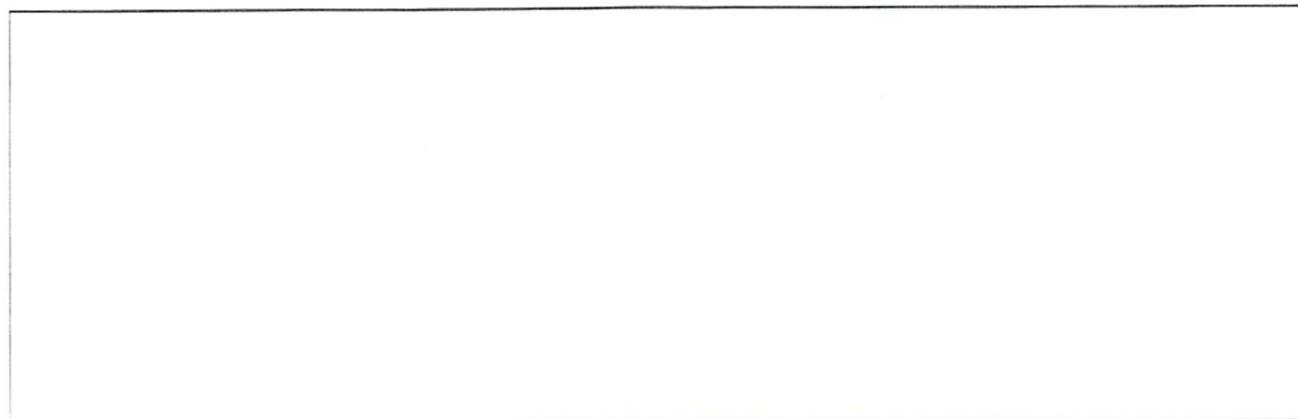
Merci aux services consultés de bien vouloir nous retourner leur avis par retour de mail.

Cordialement,

**Fabrice BOUSCATIER**
Coordinateur Territorial Mauriac
Direction des Mobilités
Pôle Appui Territorial
tél. : 04 71 68 38 50 / 06 78 04 70 08
fbouscatier@cantal.fr

Chaque jour à vos côtés

 Pensez à l'environnement n'imprimez ce mail que si nécessaire



Ce message et toutes les pièces jointes sont établis à l'intention exclusive des destinataires. Les informations et données à caractère personnel qui y figurent sont strictement confidentielles et relèvent du secret professionnel et de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 dite loi « Informatique et Libertés ».
Si vous n'êtes pas le destinataire de ce message ou si vous êtes un tiers non concerné par le dossier cité dans le présent

mail, il vous est interdit de le copier, de le faire suivre, de le divulguer ou d'en utiliser tout ou partie.
Si vous avez reçu ce message par erreur, merci d'en avertir immédiatement l'expéditeur par retour et de le supprimer de votre système.

Fabrice Bouscatier

De: Urbanisme <urbanisme@bort-les-orgues.com>
Envoyé: mardi 26 août 2025 08:48
À: Fabrice Bouscatier
Objet: RE: POUR AVIS déviation RD683 Bort les Orgues

Bonjour, Avis favorable pour la Mairie de BORT LES ORGUES.

Cordialement,

Julien SOULEFOUR
Administration Urbanisme
Mairie de BORT-Les-ORGUES
Téléphone : 05.55.46.17.61



De : Frederic Mercier <frederic.mercier@bort-les-orgues.com>
Envoyé : lundi 25 août 2025 14:07
À : Urbanisme <urbanisme@bort-les-orgues.com>
Objet : TR: POUR AVIS déviation RD683 Bort les Orgues

Julien,
Si pour toi pas d'interférence avec d'autres arrêtés (je pense que non), merci de faire une réponse positive et copie maire/dgs

Frédéric MERCIER
Responsable des services techniques
De la commune de Bort Les Orgues
05 55 46 17 63 /06 88 92 47 02